

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2014-606/PR/MENSUR portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti.

n° 2014-606/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication

30 septembre 2014

Numéro JO

n° 18 du 30/09/2014

Date du numéro

30 septembre 2014

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992 modifiée

VULa Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VULa Loi n°48/AN/99/4ème L portant Orientation de la Politique de la Santé

VULa Loi n°116/AN/01/4ème L du 21 janvier 2001 portant réorganisation et changement de la dénomination de l'ISERST en Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti

VULa Loi n°162/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSUR)

VULa Loi n°19/AN/13/7ème L du 03 décembre 2013 portant réorganisation du Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti

VULe Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des Membres du Gouvernement

VULe Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Septembre 2014.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le présent arrêté a pour objet de nommer les membres du Conseil d'Administration du Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti.

Article 2

Les nouveaux membres du conseil d'administration du Centre d'Etudes et de Recherche de Djibouti sont désignés ci-dessous :1. Le Représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : Dr. Fahmi Ahmed Mohamed, Conseiller Technique

-
- 2 Le Représentant de la Présidence de la République : M. Mohamed Hassan Abdillahi, Secrétaire Général du Gouvernement
 - 3 Le Représentant de la Primature : M. Naguib Abdallah Kamil, Secrétaire Général de la Primature
 - 4 Le Représentant du Ministère du Budget : M. Almis Mohamed Abdillahi, Directeur de la Dette Publique
 - 5 Le Représentant du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement : M. Houssein Rirache Robleh, Directeur de l'Environnement
 - 6 Le Représentant du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques : M. Ahmed Mohamed Ali, Directeur de l'Agriculture et des la Forêts
 - 7 Le Président du Conseil Scientifique : le Directeur Général du CERD
 - 8 Le Représentant du Ministère de l'Energie chargé des ressources naturelles : M. Aboubaker Houssein Doualeh, Secrétaire Général
 - 9 Le Président de l'Université de Djibouti ou son représentant.

Article 3

Les membres du Conseil d'Administration du Centre d'Etudes et Recherche de Djibouti sont nommés pour une durée de trois ans renouvelables.

Article 4

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de signature et sera enregistré, publié au Journal Officiel et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH